Nations Unies $E_{\text{C.12/69/D/74/2018}}$



Distr. générale 7 avril 2021 Français

Original: espagnol

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant la communication nº 74/2018*

Communication présentée par : P. E.

Victime(s) présumée(s): L'auteure et ses enfants mineurs

État partie : Espagne

Date de la communication : 6 novembre 2018

Objet : Expulsion pour saisie hypothécaire du logement

Question(s) de fond : Droit à un logement convenable

Article(s) du Pacte: 11 (par. 1)

- 1. Le 6 novembre 2018, l'auteure, agissant en son nom propre et au nom de ses enfants mineurs, a soumis une communication au Comité. Le 7 novembre 2018, celui-ci a enregistré la communication et a demandé à l'État partie de prendre des mesures provisoires consistant à suspendre l'expulsion de l'auteure et de ses enfants tant que la communication serait à l'examen ou à mettre à leur disposition un logement de remplacement convenable après avoir véritablement consulté l'auteure.
- 2. Réuni le 22 février 2021, le Comité a constaté que l'auteure s'était désistée après avoir obtenu un logement social. Il a donc décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 74/2018, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif.



^{*} Adoptée par le Comité à sa soixante-neuvième session (15 février-5 mars 2021).